PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE OBLIGATOIRE

ET SI VOUS SÉCURISIEZ LE DÉPART EN RETRAITE DE VOS SALARIÉS ?



Un dispositif clé en main, adapté à votre entreprise

- Pour soutenir vos équipes dans la préparation de leur retraite
- Et dynamiser votre politique RH et sociale

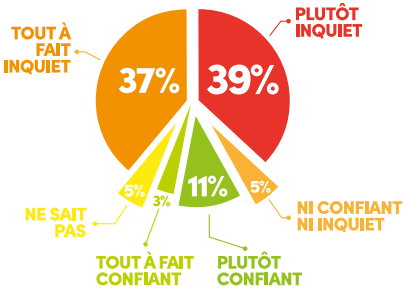
Harmonie mutuelle
GROUPE VYV
AVANÇONS collectif



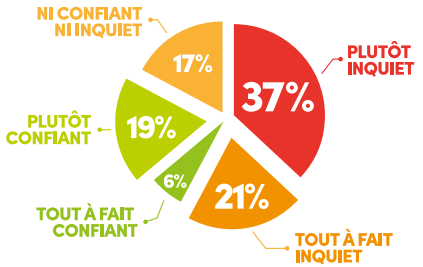
LE PERO : UN ENJEU MAJEUR

Les Français s'inquiètent pour leur retraite !

ONT-ILS CONFIANCE QUANT À L'AVENIR DU SYSTÈME DE RETRAITE FRANÇAIS ?



ET À PROPOS DE LEUR PROPRE RETRAITE ?



QUELLE EST LEUR CRAINTE PRINCIPALE ?

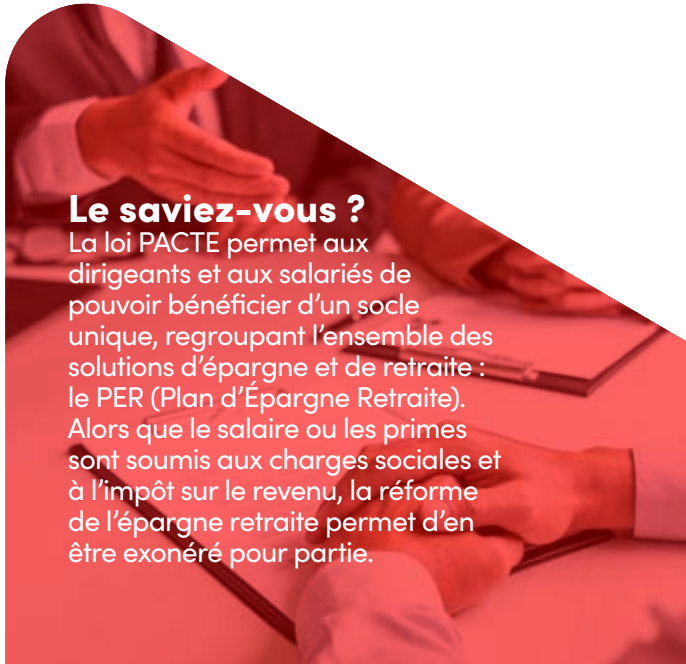


LE MANQUE D'ARGENT DANS 81% DES CAS !

PRÉPARER L'AVENIR SEREINEMENT

- Avant même d'atteindre l'âge de la retraite à temps plein, les actifs envisagent de poursuivre pour disposer d'un revenu complémentaire.
- 1 Français sur 6 s'est déjà vu proposer une adhésion à un PER, dans 1 cas sur 3 par son employeur. Une proportion en hausse de 25% en 1 an !
- Pour l'entreprise, le PERO est un véritable engagement vertueux au service de votre politique RH et sociale.

Source : Les Français, l'épargne et la retraite – Baromètre 2022



Le saviez-vous ?

La loi PACTE permet aux dirigeants et aux salariés de pouvoir bénéficier d'un socle unique, regroupant l'ensemble des solutions d'épargne et de retraite : le PER (Plan d'Épargne Retraite). Alors que le salaire ou les primes sont soumis aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu, la réforme de l'épargne retraite permet d'en être exonéré pour partie.

NOTRE SOLUTION PERSONNALISÉE

Conception sur mesure

Une offre proposée à tous les employés ou seulement à certaines catégories objectives.
Le montant des versements obligatoires de l'employeur et la contribution des salariés sont libres.

Gestion optimisée

Plusieurs options sont proposées : gestion libre ou pilotée à horizon sur 3 profils d'investissement et une gestion basée sur 6 fonds ESG et ISR.

Solution flexible

Le versement, au choix, d'une rente ou d'un capital au moment du départ à la retraite.
La possibilité de débloquer le capital de manière anticipée, selon les événements de vie.



LES EXCLUSIVITÉS HARMONIE MUTUELLE

- L'offre PERO est proposée par le Groupe VYV, dont Harmonie Mutuelle est l'une des mutuelles fondatrices. Garantie d'une solidité financière et de l'expertise du 1er groupe mutualiste de protection sociale français.
- La gestion financière des fonds est assurée par Ofi Invest, gestionnaire d'actifs du Groupe VYV. Ofi Invest est le 5e groupe français de gestion d'actifs. Issu du monde mutualiste, OFI Invest porte au travers de sa politique d'investisseur responsable et engagé les valeurs du Groupe VYV.
- L'appui du CREDIT AGRICOLE ASSURANCES, expert de l'assurance retraite collective, pour la gestion des comptes salariés. Son fonds euros est reconnu pour sa robustesse et offre aux épargnants une garantie de montants investis et des rendements performants.

PER entreprise obligatoire
UNE SOLUTION DU GROUPE VYV



Tout placement financier comporte un risque de perte en capital. Il peut évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des fluctuations des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner une perte en capital pour l'assuré. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. De plus, les avantages fiscaux et les frais associés à ces produits peuvent varier selon les conditions et les dispositions légales en vigueur. La disponibilité des fonds peut également être soumise à des restrictions spécifiques à chaque produit.

EN RÉSUMÉ

Les bénéfices pour l'entreprise

- **Préserver votre budget** en bénéficiant d'avantages fiscaux et sociaux importants.
 Les versements obligatoires de l'employeur sont déductibles du bénéfice imposable de l'entreprise, exonérés de cotisations de Sécurité sociale et bénéficient d'un taux de forfait social réduit à 16% (selon conditions réglementaires et dans la limite des plafonds légaux).
- **Bénéficier d'un socle commun** pour l'ensemble des contrats et futurs dispositifs d'épargne retraite (transférabilité, harmonisation des règles d'alimentation et de fiscalité...).
- **Piloter plus efficacement** votre politique de rémunération.
- Disposer d'un **accompagnement juridique et fiscal** permanent pour piloter les dispositifs de protection sociale.

Les bénéfices pour les salariés

- **Disposer d'un complément de revenus** alimenté entièrement ou en partie par l'entreprise.
- **Alimenter son compte** par des versements volontaires ou des jours provenant d'un CET ou de congés non pris, en complément des versements obligatoires, déductibles du revenu imposable.
- **Gérer** son épargne retraite sur un seul et même socle avec une **interface digitale dédiée**.
- Bénéficier d'une **épargne retraite acquise** quel que soit le déroulement de la carrière, avec plusieurs cas de déblocage anticipé des fonds et un large choix d'options de rentes.



Le PERO, un outil indispensable de votre politique RH, souple et simple à mettre en place !

RETROUVEZ NOS TÉMOIGNAGES D'EXPERTS SUR
harmonie-mutuelle.fr/entreprises

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473 - N° LEI n° 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris. VYV PROTECTION AVENIR, Société par actions simplifiée au capital de 9.500.000 € et immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 19008179, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09. – Siège social : 3 Square Max-Hymans – 75015 Paris. RCS Paris 853 494 722. CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le code des Assurances, filiale de Crédit Agricole Assurances – S.A. au capital entièrement libéré de 350 929 580 €. Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris. RCS Paris 905 383 667. 4592A-0426_CAAU.
Crédits photos : Adobe Stock, Getty Images. Document commercial.